



AVIS PUBLIC – Règlement no. 2026-280

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-280 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
2023-250 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

- QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2026-03-074 à sa séance du 10 mars 2026, du projet de règlement numéro 2026-280 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2023-250 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 avril 2026, à compter de 17 h 00, dans la salle du conseil située au 181, rue Principale, Saint-Ludger, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;
- QUE le projet vise à :
 - a. Demander une étude patrimoniale pour une demande de démolition d'un immeuble patrimonial cité ou inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Granit possédant une valeur « à retenir » ;
- QUE le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;
- QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
- QUE les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer soient entendus ;
- QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau ;

CE 9^{ÈME} JOUR D'AVRIL 2026

BERNARD ROY

Directeur général / secrétaire-trésorier